



Enrichissement personnel

Par **Xirc**, le **14/03/2021** à **13:09**

Bonjour

Je suis salariée dans une entreprise d'import export.

J'ai créé en parallèle ma société unipersonnelle de ventes de produits d'hygiène et autres biens d'équipements pour la maison. J'en suis la gérante.

C'est la société d'import export pour laquelle je travaille qui réalise l'expédition et le dédouanement des produits destinés à ma société unipersonnelle. En fait, je veille à ce que j'ai des tarifs au coûtant.

Mon patron de l'entreprise d'import export m'a accusé d'abus de biens sociaux et de concurrence déloyale. Il me dit que sa société ne gagne rien car zéro marge n'est réalisé entre sa société d'import export et la mienne. Il me dit que je fais de l'enrichissement personnel et d'abus de biens sociaux car j'utilise sa société pour faire venir des biens que je revend par la suite en faisant des marges.

Par **P.M.**, le **14/03/2021** à **16:36**

Bonjour,

Je ne vois pas d'interrogation dans votre exposé donc il n'est pas possible d'apporter une réponse...

Par **Xirc**, le **15/03/2021** à **10:18**

Bonjour

Ma question est: a-t-il raison de m'accuser d'avoir fait des abus de biens sociaux pour enrichissement personnel? Peut-il me licencier pour faute lourde?

Par **P.M.**, le **15/03/2021** à **10:37**

Bonjour,

Ce serait à l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes si l'en était saisi mais en dehors des termes, vous dites que vous veillez à avoir des tarifs à prix coûtant, il faudrait savoir de quelle manière et si c'est vous qui les fixez car votre employeur et chef d'entreprise n'est sûrement pas un philanthrope et il peut trouver abusif de devoir mettre à votre disposition du personnel, éventuellement à son insu, pour réaliser l'expédition et le dédouanement des produits destinés à votre société sans que cela lui rapporte la moindre marge bénéficiaire...

Par **Xirc**, le **15/03/2021 à 10:42**

Merci pour votre éclairage. Je trouve que le terme abus de biens sociaux est très dur, je me dis que dois rembourser le manque à gagner de mon employeur. Serait ce une bonne ou mauvaise idée ?

Par **P.M.**, le **15/03/2021 à 10:49**

Tout dépend de l'accord que vous pourriez trouver et si cela éviterait toute sanction...

Par **Xirc**, le **15/03/2021 à 10:56**

Merci. Je vous tiendrai informé

Par **Louxor_91**, le **15/03/2021 à 11:01**

Bonjour,

si je comprends bien, en imageant un peu; vous finissez de remplir les containers de votre patron avec vos produits ? Et c'est lui qui paye les transports ?

Par **Xirc**, le **15/03/2021 à 11:06**

En fait, le container rempli qu'il fait venir, c'est un container client. Il l'achète pour me le revendre à l'arrivée

Par **Prana67**, le **15/03/2021 à 16:09**

Bonjour,

S'il l'achète pour vous le revendre je ne vois pas bien où est le problème. C'est vous même qui fixez des prix coutants pour vos marchandises ou c'est un autre salarié (complice?) ou c'est l'employeur en connaissance de cause?

Par **P.M.**, le **15/03/2021** à **16:21**

La société de l'employeur apparemment n'intervient que pour l'expédition et le dédouanement...